2326
29/5/6

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 AVRIL 2006 à 15 Heures

L'an deux mille six et le treize avril à quinze Heures, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de LA FLECHE CAVAILLONNAISE – Avenue de Robion – 84300 CAVAILLON.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentée par Monsieur Emmanuel VEXLARD.**
- **Les TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS, représentés par Monsieur Jean-Charles FROMAGE.**
- **SNCF PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Mickaël TALMO.**
- **Monsieur Patrick VERITE.**

CINQ Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, assiste à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) – Nomination d'un Administrateur par cooptation.

I) - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Laurent TREVISANI, qui rend vacant un siège d'Administrateur et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel Administrateur, en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de Madame Claire DREYFUS-CLOAREC – Présidente Directrice Générale de SNCF PARTICIPATIONS, la nomination de Monsieur Patrick VERITE – Directeur Zone Fret Méditerranée, à titre provisoire.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Patrick VERITE – Administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Laurent TREVISANI – Administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Patrick VERITE exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005, pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Monsieur Laurent TREVISANI.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

Certifié conforme